Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600620-20200908-DEL20200932-DE

Millésime : 2020 - Feuillet n° _____

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU MARDI 08 SEPTEMBRE 2020

Délibération n° **DEL2020_09_32**
Intitulé : **AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE ZAE ECRETTEVILLE LES BAONS**
Finances - Finances - Finances

*

L'an deux mille vingt , le huit septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin, rue de l'Etang à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 02 septembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 02 septembre 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 42 Représentés : 3

Présents :
Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Stephanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Raphael DIRAND, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Gerard LEGAY, Madame Regine HAUZAY, Monsieur Remy PATIN, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Madame Catherine DUSCHESNE, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BOS, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Madame Yvette DUBOC, Madame Marie Claude HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Madame Charlotte MASSET, Madame Dominique TALADUN

Absents :
Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600620-20200908-DEL20200932-DE

Monsieur Vincent LEMETTAIS donne pouvoir à Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Madame Lorena TUNA, Monsieur Thierry SOUDAIS donne pouvoir à Madame Charlotte MASSET

Administration:
Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Gabriel DEVAUX, Monsieur Romain LEFEBVRE, M. Mick LEROY

Monsieur Claude BELLIN est nommé secrétaire de séance.

*

Madame Francoise DENIAU soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

La Communauté de Communes a créé un budget annexe « ZAE Ecretteville les Baons » par délibération du 22 février 2018.

Ce budget prévoit en dépenses le coût d'acquisition et de viabilisation des terrains de la zone.

Afin de permettre l'équilibre financier de ce budget annexe, tout en limitant l'impact des frais financiers sur le bilan de la zone, il est proposé de mettre en œuvre une avance remboursable du budget principal au profit du budget annexe « ZAE Ecretteville les Baons » pour financer les dépenses inscrites au budget 2020 (acquisitions de terrains, élargissement voirie, réseaux électriques, …).

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,
vu l'instruction comptable M14,
vu la délibération n° 2018-02-09 portant création du budget annexe pour l'aménagement de la zone d'activités d'Ecretteville les Baons,
vu la délibération n° DEL2020-02-13 d'adoption des budgets primitifs 2020,
considérant le rapport présenté,
considérant que le projet
A reçu un avis favorable en Bureau du 01/09/2020

Article 1er – De fixer à 166 000 € (cent soixante-six mille euros) le montant de l'avance à verser par le budget principal au budget annexe « ZAE Ecreteville les Baons »,

Article 2 – D'arrêter les modalités de remboursement suivantes :
- remboursement du montant de l'avance sans intérêt,

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600620-20200908-DEL20200932-DE

Article 3 : Dire que les crédits correspondants sont inscrits en dépenses d'investissement au chapitre 27 « autres immobilisations financières » du budget principal et en recettes d'investissement au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » du budget annexe ZAE Ecretteville les Baons.

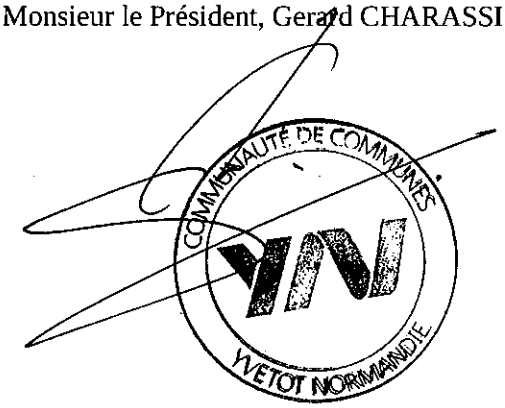
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 076-247600620-20200908-DEL20200932-DE

- périodicité du remboursement : en 1 seule fois ou par acomptes en fonction des possibilités financières du budget annexe.